



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation GREEN&CLEAN WD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

METASYS Medizintechnik GmbH

Florianistrasse 3

Österreich-6063 Rum bei Innsbruck

Téléphone: *43-512-205420

Télécopie: *43-512-205420-7

E-mail: sebastian.geiger@metasys.com

Service responsable de l'information: ENT

Renseignement téléphone: *43-512-205420

Renseignement fax: *43-512-205420-7

E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com

www.metasys.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München *49-(0)89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

description des dangers

Désignation des dangers:

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC. Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Risques physiques

Flam. Liq. 3

consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Dangers pour l'environnement

Aquatic Chronic 3

consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Composants dangereux

éthanol	45 %
CAS 64-17-5	
EC 200-578-6	
INDEX 603-002-00-5	
Flam. Liq. 2, H225	
propan-2-ol	15 %
CAS 67-63-0	
EC 200-661-7	
INDEX 603-117-00-0	
Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336	
glyoxal à ...%	<=0,2 %
CAS 107-22-2	
EC 203-474-9	
INDEX 605-016-00-7	
Muta. 2, H341 / Acute Tox. 4, H332 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317	

chlorure de didécyl diméthyl ammonium <=0,2 %
CAS 7173-51-5
EC 230-525-2
INDEX 612-131-00-6
Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

après contact avec la peau

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec :

Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl). Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédés de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser :

Eau.

Indications diverses

Éliminer immédiatement les fuites.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Pour les non-secouristes****Mesures de précautions individuelles**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection****Indications diverses**

Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés doivent être stockés dans les récipients spécialement construits pour le stockage ou dans des conteneurs métalliques munis de couvercles étanches à fermeture automatique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de:

Agents oxydants.

Le produit:

Inflammable. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun**Classe de stockage**

Entzündliche flüssige Stoffe.

Autres indications relatives aux conditions de stockage**température de stockage**

Valeur 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandation**

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
64-17-5	Ethanol	960 mg/m ³ 500 ppm	1920 mg/m ³ 1000 ppm	Switzerland



n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
67-63-0	Propan-2-ol	500 mg/m ³ 200 ppm	1000 mg/m ³ 400 ppm	

Switzerland

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Protection des mains:

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile).

Caractéristiques exigées:

imperméable aux liquides.

Temps de pénétration <8 h

Epaisseur du matériau des gants 0,1 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: <30 min

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État physique

liquide

Couleur

incolore

Odeur

citron.

	paramètre	Méthode - source - remarque
	Point de fusion/point de congélation	non déterminé
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	78 °C

paramètre		Méthode - source - remarque
inflammabilité		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	15 Vol-%	
limite inférieure d'explosivité	2 Vol-%	
Point éclair (°C)	23 °C	Point éclair (°C): DIN EN 22719 (10/2003: remplacé par DIN EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammabilité		non déterminé
Température de décomposition		non déterminé
pH		neutre
Viscosité, cinématique		non déterminé
Solubilité dans l'eau		complètement miscible
Soluble (g/L) dans		non déterminé
Solubilité dans les corps gras		non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau		non déterminé
Pression de vapeur		non déterminé
Densité et densité relative	0,89 g/cm ³	Temperature 20 °C
Densité de vapeur relative		non déterminé
caractéristiques des particules		non déterminé

9.2 Autres informations

Point de congélation <0 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'inflammation

10.4 Conditions à éviter

En cas d'échauffement:

Risque d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Toxicité orale aiguë** >5000 mg/kg**Dose efficace**

ETAmix calculé:

Espèce:

Rat.

Temps d'exposition: 48 h**11.2 Informations sur les autres dangers**Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique****Toxicité pour la daphnia** >10 mg/L**Dose efficace:**

EC50:

Temps d'exposition: 48 h**espèce:**

Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets nocifsAucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)****Avant utilisation conforme****Code des déchets produit** 070699**déchets dangereux** Non**Désignation des déchets**déchets non spécifiés ailleurs



Après utilisation conforme

Code des déchets conditionnement 070699

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	3175	3175	3175
14.2 Désignation officielle pour le transport	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ETHANOL, ISOPROPANOL)	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. liquid, n.o.s. (ETHANOL, (ETHANOL, ISOPROPANOL) ISOPROPANOL)	Solids containing flammable
14.3 Classe(s)	4.1	4.1	4.1
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Étiquette de danger	4.1
Code de classification	F1
Quantité limitée (LQ)	1 kg
Danger n° (code Kemler)	40
code de restriction en tunnel	E
catégorie de transport	2

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Quantité limitée (LQ)	5
------------------------------	---

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

autres réglementations (UE)

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses :

96/82/EG, annexe I, partie 2: Observer les seuils quantitatifs des phrases R.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral : 60 Pds %



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

2022/10: Änderungen 3

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.